Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260911-DEL2026_095-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 11 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaussais-sur-Mer s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ORVEILLON Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/09/2026.

Présents : M. ORVEILLON Philippe, Maire, Mme AMOURET Anne, Mme ARMANGE Cécile, M. BONENFANT Mikaël, Mme BROUSTÉ Chrystelle, Mme CHASSEVENT Marie, Mme DE SALINS Catherine, Mme DURETZ Laurence, Mme FRÉTIGNÉ Claudine, M. JÉGARD Yann, M. LANGERON Christophe, M. MAREC Jean-Pierre, Mme MERRIEN Violaine, Mme OLEK Anne-Sophie, Mme PARIS Pascaline, M. QUICLET Pierre, M. RAHARD Ludwig, M. RENOU Patrick, M. ROUSSEL Christian, Mme TIRÉ Maryse, Mme VOLTON Estelle

Excusés ayant donné procuration : M. BERTIN Yann à M. RENOU Patrick, Mme JOUANNEAU Estelle à M. QUICLET Pierre, Mme MARIN Magali à Mme CHASSEVENT Marie, Mme NEZOU Marie-Reine à Mme DE SALINS Catherine, M. PARDO Gregory à Mme MERRIEN Violaine, M. VILLENEUVE Guillaume à M. BONENFANT Mikaël, M. WAGLER Henrique à M. RAHARD Ludwig

Absent : M. HASLAY Jean-Michel

A été nommé secrétaire : M. BONENFANT Mikaël

2026-095 – Limites de l'agglomération du Plessix Balisson

Rapporteur : Ludwig RAHARD, Maire délégué du Plessix-Balisson

***Vu** la loi N°82-123 du 02 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des Départements, et des Régions,*
***Vu** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;*
***Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213 – 1,*
***Vu** le code de la route et notamment les articles R110-1, R 110-2, R 411-8, R 411-25 à R411-28, R411-2 ;*
***Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;*
***Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, - 5ème partie – approuvée par l'arrêté du 6 décembre 2011 modifié*
***Considérant** que l'espace construit a bien le caractère d'une agglomération (bâti dense) sur les sections de la ou des voies suivantes :*

Monsieur Ludwig RAHARD indique que dans le cadre des travaux de voirie, en lien avec le service voirie du Département des Côtes-d'Armor, les limites de l'agglomération de la commune déléguée du Plessix Balisson doivent être redéfinies.

Les services du Département ont accompagné le service voirie de la commune afin de proposer le périmètre de l'agglomération du Plessix-Balisson comme ci-dessous :

1. Route de Languenan RD n°26 : situé au PR 10 +956
2. Route de Saint Jacut de la mer RD26 : situé au PR 10 + 1451
3. VC1 : situé à 30 m de l'intersection de la VC1 et de la VC84

Commune de Beaussais-Sur-Mer - Limites d'agglomération de PLESSIX-BALISSON



Périmètre de l'agglomération de PLESSIX-BALISSON
Implantation des panneaux EB10 / EB20

1 Route de Languenan RD26 : situé au PR 10+956
2 Route de Saint Jacut-de-la-Mer RD26 : situé au PR 10+1451
3 VC1 : situé à 30 m de l'intersection de la VC1 et de la VC84

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260911-DEL2026_095-DE

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur le sujet. Aucune question n'est soulevée.

En conséquence et après délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité**, décide de :

- **APPROUVER** la fixation des limites de l'agglomération de la commune déléguée du Plessix Balisson

En mairie, le 14/09/2026
Président de séance :
M. ORVEILLON Philippe, Maire



Secrétaire de séance :
M. BONENFANT Mikaël

